

RCS : DOUAI Code greffe : 5952

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00601 Numéro SIREN : 823 692 744 Nom ou dénomination : JOMAJUP

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2019 sous le numéro de dépôt 3759

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

JOMAJUP
390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 Douai

V/REF :
N/REF : 2016 B 601 / 2019-B-3759

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 23/08/2019,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2018.

Concernant la société

JOMAJUP
Société par actions simplifiée
390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 Douai

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3759 le 23/08/2019
R.C.S. DOUAI 823 692 744 (2016 B 601)

Fait à DOUAI le 23/08/2019,
Le Greffier



23 AOUT 2019

P03/16000

16 B601
B375g

JOMAJUP, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 12 500 euros
390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 59500 DOUAI
823 692 744 RCS Douai

RAPPORT DE GESTION PRESIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2018

Cher Associé,

Nous vous avons convoqué conformément à la Loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres dossiers et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

L'exercice clos le 31 décembre 2018, a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 60 000 euros.

Les Produits d'exploitation se sont élevés à 60 199.69 euros. Les charges d'exploitation se sont élevées à 42 852 euros. Le résultat d'exploitation est donc bénéficiaire pour un montant de 17 347. euros.

Le résultat courant de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est bénéficiaire de 17 347 euros.

1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice écoulé est le second exercice de l'entreprise qui a une activité de holding sans faits marquants

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement marquant

3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucune évolution des contrats n'est prévue

DS

4 DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Conformément à la loi LME du 4 août 2008 et à compter du 1^{er} janvier 2009, nous vous précisons que les contrats avec les fournisseurs prévoient des délais de paiement inférieurs ou égaux de 45 jours fin de mois.

date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
2018	0 €	39 490 €	0 €	00 €

5 CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous indiquons que notre activité n'a aucune conséquence sociale et environnementale.]

6 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'a été procédé à aucune dépense dans ce domaine.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'a été réalisée durant l'exercice

8 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée d'affecter le bénéfice net de l'exercice soit 14 594 euros au compte report à nouveau.

9 SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaires aux Comptes n'est arrivé à expiration.

10 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous vous informons des conventions signées ci –dessous :

1/ Rémunérer la société DJSI représentée par madame Josette Delmarquette en sa qualité de Directeur général à hauteur de 2 400€ HT par mois

2/ Facturer la société 2SN au titre d'un contrat de prestation de management à hauteur de 3 000 € HT

3/ Facturer la société Endor au titre d'un contrat de prestation de management à hauteur de 3 000 € HT

11 PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, votre Président vous informe, qu'aucune opération n'a été réalisée en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce concernant l'attribution gratuite d'actions.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

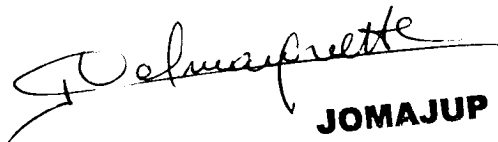
Votre Président vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à DOUAI

Le 30 juin 2019

Le Président

Jomajup représentée par Madame Josette Delmarquette



JOMAJUP

390 Av. Marechal Leclerc
59500 DOUAI

Tél : 09 72 58 88 30 - Mail : jomajup@2sn.fr

SAS au capital de 12 500 €
823 642 744 RSC Douai - APE 7010 Z

JOMAJUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 12 500 euros

**Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI**

823 692 744 RCS DOUAI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

SARL FIDUCIAIRE LHP - 8 rue Marie Marvingt ZAC Croix Blandin - 51100 REIMS
Commissaire aux Comptes

JOMAJUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 12 500 euros

**Siège social : 390 avenue du Maréchal Leclerc
59500 DOUAI**

823 692 744 RCS DOUAI

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Aux associés de la société JOMAJUP,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JOMAJUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « actif immobilisé » de l'annexe expose les opérations réalisées sur les immobilisations financières.

Nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des titres de participations effectuée par la société afin de s'assurer qu'aucune dépréciation n'aurait dû être comptabilisée. Nous avons également mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées pour les clients dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 19 juin 2019

Pour la SARL Fiduciaire LHP

Représentée par M. Laurent TILLY
Commissaire aux comptes

Bilan et Compte de Résultat

JOMAJUP SAS

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				du 01/11/2016 au 31/12/2017 (14 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial					20 000,00	17,68
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur Immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	15 804,93	6 854,76	8 950,17	7,78	12 739,93	11,26
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	30 000,00		30 000,00	26,08	10 000,00	8,84
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres Immobilisations financières						
TOTAL (I)	45 804,93	6 854,76	38 950,17	33,86	42 739,93	37,78
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	28 400,00		28 400,00	24,69	57 600,00	50,92
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 082,00		2 082,00	1,81		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 439,60		2 439,60	2,12	1 919,05	1,70
. Autres	30 000,00		30 000,00	26,08		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	13 154,91		13 154,91	11,44	10 859,55	9,80
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	76 076,51		76 076,51	65,14	70 378,60	62,22
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	121 881,44	6 854,76	115 026,68	100,00	113 118,53	100,00

JOMAJUP SAS

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (14 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)		12 500,00	12 500,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		75 536,93	60 942,69
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)		39 489,75	52 175,84
Ecart de conversion passif	(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)		115 026,68	113 118,53

JOMAJUP SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		du 01/11/2016 au 31/12/2017 (14 mois)		Variation absolue (12 / 14)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services	60 000,00		60 000,00	100,00	84 000,00	100,00	-24 000		-28,56		
Chiffres d'Affaires Nets	60 000,00		60 000,00	100,00	84 000,00	100,00	-24 000		-28,56		
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			199,69	0,33	0,17	0,00	199		N/S		
Autres produits											
Total des produits d'exploitation (I)			60 199,69	100,33	84 000,17	100,00	-23 801		-28,32		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			38 876,46	64,75	18 103,14	21,35	20 773		114,75		
Impôts, taxes et versements assimilés			185,00	0,31	680,52	0,81	-495		-72,78		
Salaires et traitements											
Charges sociales											
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 790,99	6,32	3 065,00	3,65	725		23,85		
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges											
Total des charges d'exploitation (II)			42 852,45	71,42	21 848,66	26,01	21 004		96,14		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			17 347,24	28,91	62 151,51	73,99	-44 804		-72,08		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)											
Dotations financières aux amortissements et provisions					1 592,82	1,90	-1 592		-100,00		
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)					1 592,82	1,90	-1 592		-100,00		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					-1 592,82	-1,09	1 592		-100,00		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			17 347,24	28,91	60 558,69	72,08	-43 211		-71,34		

JOMAJUP SAS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/11/2016 au 31/12/2017 (14 mois)	Variation absolue (12 / 14)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII)	151,00 0,23	17,00 0,02	134	788,24
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-151,00 -0,24	-17,00 -0,01	-134	-788,23
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X) Total des Produits (I+III+V+VII)	2 602,00 4,34	12 099,00 14,40	-9 497	-78,48
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	60 199,69 100,33	84 000,17 100,00	-23 801	-28,32
RÉSULTAT NET	45 605,45 76,01	35 557,48 42,33	10 048	28,26
	14 594,24 Bénéfice	48 442,69 Bénéfice	-33 848	-69,86
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes**JOMAJUP SAS****ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 14 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 115 026,68 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 594,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 27/05/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

JOMAJUP SAS

390 Avenue du Maréchal Leclerc 59500 DOUAI

JOMAJUP SAS

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros



JOMAJUP SAS

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 45 805 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 000		20 000	15 805
Immobilisations corporelles	15 805			30 000
Immobilisations financières	10 000	20 000		45 805
TOTAL	45 805	20 000	20 000	45 805

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 6 855 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 065	3 791	1	6 855
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 065	3 791	1	6 855

3.1.3 - Détail des Immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Matériel de transports	15 805	6 855	8 950	de 2 à 5 ans
TOTAL	15 805	6 855	8 950	

3.2 - Etat des créances = 62 922 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	62 922	62 922	
TOTAL	62 922	62 922	

3.3 - Informations complémentaires sur le bilan actif

Correction réalisée sur les 20K imputées à tort sur le fonds commercial. Il a été reclassé en parts sociales.

JOMAJUP SAS**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 12 500 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1250	10,00	12 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1250	10,00	12 500

4.2 - Etat des dettes = 39 490 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	15 593	15 593		
Fournisseurs	14 638	14 638		
Dettes fiscales & sociales	9 259	9 259		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	39 490	39 490		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 844 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établi. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 844
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	2 844

JOMAJUP SAS

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 60 000 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	60 000	100,00 %
TOTAL	60 000	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 2 602 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	17 347		17 347
Résultat financier			
Résultat exceptionnel	-151		-151
Participation des salariés			
TOTAL	17 196	2 602	14 594

LHP

VISA

JOMAJUP, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 12 500 euros
390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 59500 DOUAI
823 692 744 RCS Douai

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 juin à 11 heures,

390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC à DOUAI

1. **JOMAJUP**, société par Actions Simplifiées (SAS) au capital de 12 500 euros, dont le siège social est situé 390 av Marechal Leclerc 59500 Douai, inscrite sous le numéro d'identification unique 823 692 744 RCS Douai, représentée par Madame Josette Delmarquette, dûment habilité aux fins des présentes en qualité de président s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Madame Josette Delmarquette.
2. **Mesdames** Martine Huloux et Catherine Buzan sont absentes et excusées

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame DELMARQUETTE est nommée secrétaire de séance.

Fiduciaire L.H.P, Commissaire aux comptes de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires,
- La feuille de présence,
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président,
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et affectation du résultat,
- La rémunération et le remboursement des frais du président
- Quitus au Président,
- État des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation, s'il y a lieu, de telles conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés approuvent, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un résultat net s'élevant à la somme de 14 594,24 euros et décident de l'affecter en totalité au poste Report à nouveau.

SECONDE DECISION

Les associés approuvent les conventions présentées au rapport de gestion à savoir :

1/ Rémunérer la société DJSI représentée par madame Josette Delmarquette en sa qualité de Directeur général à hauteur de 2 400€ HT par mois

2/ Facturer la société 2SN au titre d'un contrat de prestations de management à hauteur de 3 000 € HT

3/ Facturer la société Endor au titre d'un contrat de prestations de management à hauteur de 3 000 € HT

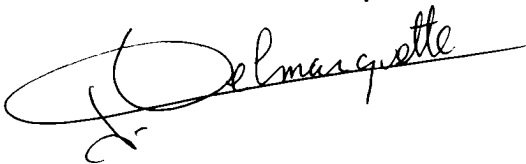
TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité du présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès- verbal, qui après lecture est signé par le bureau de séance.

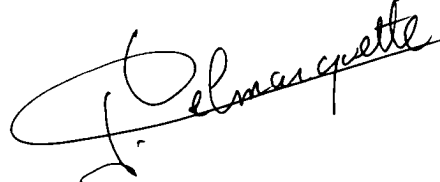
Le président :

Madame Josette Delmarquette

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Delmarquette', with a large, stylized initial 'J'.

Le secrétaire

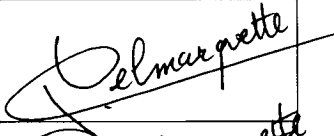
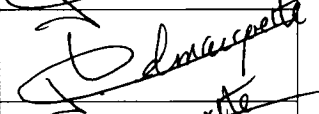
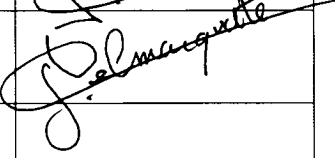
Madame Josette Delmarquette

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Delmarquette', with a large, stylized initial 'J'.

**SOCIETE JOMAJUP,
Société par Actions Simplifiées (SAS)
Au capital de 12 500 euros
390 AVENUE DU MARECHAL LECLERC 59500 DOUAI
823 692 744 RCS Douai**

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2019

Actionnaires	Nombre d'actions	Nom, Prénom des mandataires ou représentants légaux	Signatures
JOMAJUP représenté par Madame Josette Delmarquette	1050	DELMARQUETTE Josette	
Martine HULOUX	100	DELMARQUETTE Josette	
Catherine BUZAN	100	DELMARQUETTE Josette	
TOTAL	1250		

Le président certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que les associés sont présents ou représentés et totalisent 1 250 actions composant le capital social et ayant droit de vote.

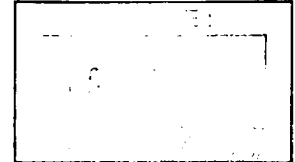
Madame Josette DELMARQUETTE





TRIBUNAL DU COMMERCE

66, rue Saint Julien
59500 DOUAI



Madame, Monsieur,

Je soussignée Madame Josette DELMARQUETTE, née le 15/12/1945 à Amiens, Président de la société JOMAJUP dont le siège social se situe au 390 avenue du Maréchal Leclerc à Douai, donne, par la présente lettre, pouvoir à Madame Christelle BEDART, née le 01/05/1971 à Aubry et demeurant au 29 Chemin du Bois des Caures 62117 Brebières, pour accomplir en mon nom les actes mentionnés ci-dessous :

- Dépôt rapport du commissaire aux comptes, exercice clos le 31 décembre 2018

A cet effet, j'autorise Madame Christelle BEDART à signer pour moi et en mon nom des formulaires et des documents. Madame Christelle BEDART pourra également, pour moi, demander tout document nécessaire.

Je profite de ce courrier pour vous joindre une copie de ma pièce d'identité, ainsi qu'une copie de la pièce d'identité de la personne qui me représente.

Fait à DOUAI, le 18 juillet 2019

Signature

Don pour pouvoir
Delmarquette
Présidente